



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

## COMMUNE DE LORQUIN

57790 - TÉL. : 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86

e-mail : mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

### PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 26 avril 2006

Etaients présents sous la présidence de M. le Maire, Alain DEMANGE,

Membres présents : MM. KURTZ, FAUL, ARGANT, SEROT, Adjoint  
MM. ADRIAN, WAGNER, Melle ORGEL, Mme NEY,  
M. PIERSON, Conseillers Municipaux.

Membres excusés : Mme FIKUART qui donne procuration à M. DEMANGE  
M. WEIL, qui donne procuration à M. KURTZ

#### ORDRE DU JOUR

Adoption du P.V. de la séance du 27/03/2006

1. Communication.
2. Bâtiment tertiaire - Demandes de subventions.
3. Affaires domaniales :
  - a) Acquisitions foncières
  - b) Déclaration d'Intention d'Aliéner
4. Divers.

oooOooo

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27/03/2006.

### **1. Communication - Création d'un syndicat mixte.**

Le maire informe les membres du conseil municipal qu'il a assisté à une réunion, à la salle des Fêtes d'Abreschviller en date du 20 avril 2006, à l'initiative de la Communauté de Communes du Pays des 2 Sarres, à propos du projet de création d'un syndicat mixte qui s'inscrit dans la continuité de la démarche de Pays, complétant et finalisant la structuration du territoire de Pays.

L'objet du syndicat consistera en la coordination et le suivi des opérations dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les collectivités locales adhérentes (7 communautés de communes du Pays de Sarrebourg + la Ville de Phalsbourg). Le syndicat assurera l'animation, la coordination et le suivi des actions d'intérêt commun, définies dans le contrat de Pays et sa programmation annuelle, en référence aux objectifs de la charte d'aménagement et de développement du Pays de Sarrebourg.

La Communauté de Communes du Pays des 2 Sarres devrait nous notifier très prochainement une demande d'adhésion au syndicat mixte qui sera soumise pour avis lors d'un prochain conseil municipal.

### **2. Création d'un bâtiment tertiaire - Demandes de subventions.**

Le maire rappelle au conseil municipal le projet de création d'un bâtiment tertiaire pour accueillir les services de la perception qui a été évoqué lors des commissions réunies en date du 06 février 2006.

Par circulaire du 31 mars 2006, la Préfecture lance un appel à projets en vue de la répartition de la dotation de développement rural, notamment la 2<sup>ème</sup> part destinée à financer les opérations de maintien et de développement des services publics en milieu rural ;

A l'heure actuelle il n'est pas possible de connaître le taux de subvention qui pourrait être accordé pour cette opération. Toutefois, le maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la dotation de développement rural - 2<sup>ème</sup> part ainsi qu'une subvention « Région » dans le cadre du développement local pour la création d'un logement.

Le loyer escompté qui pourrait être versé par la trésorerie s'élève à 30 000 €/an.

Après avoir pris connaissance de l'étude de faisabilité et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- autorise le maire à solliciter une subvention au titre de la D.D.R- 2<sup>ème</sup> part
- autorise le maire à solliciter une subvention auprès de la Région
- charge le maire de contacter le Service des Domaines pour une évaluation du bâtiment de la Perception, situé 1, rue Dr Lorain,
- charge le maire de consulter la Direction de l'Immobilier de la Poste pour savoir si le bâtiment situé au 90, rue Général Leclerc est toujours à vendre et à quel prix,
- arrête le plan de financement comme suit :

Montant H.T. des travaux : 701 505,00 €  
 Subvention D.D.R. : en cours  
 Subvention Région : escomptée en cours : 20 000,00 €  
 Emprunt : 100 % du solde

### 3. Affaires domaniales - Déclaration d'intention d'aliéner.

Le maire soumet au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner parvenue en mairie depuis la dernière séance du conseil municipal, à savoir :

Date	Demandeur	Désignation du bien	Situation	Décision
31/03/2006	M. FRITZ Michel 103, rue du Presbytère à SCHALBACH	Terrain bâti avec 10 a 56	112, rue Général Leclerc	Renonce au droit de préemption

### 4. Renégociation prêt Construction d'un Centre de Secours - B.F.C.M.

Le maire donne connaissance au conseil municipal de l'offre qui nous a été présentée par la B.F.C.M. suite à notre demande de renégociation du prêt pour la construction du Centre de Secours.

S'agissant d'un prêt à taux fixe, déjà renégocié, la banque nous propose de ramener ce prêt consenti initialement au taux de 7 %, puis à 6,80 %, à 5,80 % fixe sans indemnités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer le nouveau contrat de prêt proposé par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

5. Divers : le conseil municipal prend connaissance :

- a) Lotissement : qu'il serait bon de faire paraître une annonce dans la presse pour la commercialisation des lots - M. Demange est chargé de demander le coût d'une telle publicité.
- b) de la mise à disposition pour tous les lorquinois sensibles à ce sujet d'un guide relatif à l'éco construction (à consulter en mairie).
- c) de l'absence du maire du 1<sup>er</sup> au 8 mai 2006
- d) des futurs rendez-vous : le 8 mai - Commémoration de l'armistice de 1945  
le 12 mai - Signature de la convention de partenariat avec HOLCIM  
Le 13 mai - Inauguration du nouveau Collège

Enfin, M. PIERSON demande que la Place des Anciens Combattants soit inaugurée officiellement en présence des Société Patriotiques locales. Une date reste à définir.

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée à 19 h 30.